

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1711

13 septembre 2006

SOMMAIRE

Adaya S.A., Luxembourg	82098	Kabeva, S.à r.l., Luxembourg	82114
Alma Reinsurance S.A., Luxembourg	82124	Kentia Finance S.A., Luxembourg	82126
Anquith Holding S.A., Luxembourg	82083	Kentia Finance S.A., Luxembourg	82126
Aquilon S.A.H., Luxembourg	82083	Kertes S.A., Luxembourg	82121
Bail S.A., Luxembourg	82109	Lemon Investment S.A., Luxembourg	82127
Balfrin S.A., Luxembourg	82117	Linwood Holding S.A., Luxembourg	82119
Blackfriars Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	82127	Linwood Holding S.A., Luxembourg	82120
Blueprint Capital Partners S.A., Luxembourg-Kirchberg	82110	Lux Diversity S.A., Luxembourg	82128
Blueprint Capital Partners S.A., Luxembourg-Kirchberg	82111	Luxtim, S.à r.l., Luxembourg	82092
Braveza Investments S.A., Luxembourg	82093	Mandelo S.A.H., Luxembourg	82110
Braveza Investments S.A., Luxembourg	82095	Mandu Invest S.A., Luxembourg	82112
Calypsis Equity S.A., Luxembourg	82114	Marguerite Immobilière Holding, S.à r.l., Luxembourg	82108
Captiva Capital Partners S.C.A., Luxembourg	82097	Mathen Investments, S.à r.l., Luxembourg	82090
Caravaggio Sicav, Luxembourg	82117	Mathen Investments, S.à r.l., Luxembourg	82090
CEP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	82083	Mininter S.A.H., Luxembourg	82083
Checkmate Sicav, Luxembourg	82118	Mirador S.A., Luxembourg	82104
Compagnie de Réassurance RT S.A., Luxembourg	82096	Mirador S.A., Luxembourg	82106
Cortina Holding S.A., Luxembourg	82102	Mocater S.A., Luxembourg	82115
Cortina Holding S.A., Luxembourg	82103	Mocater S.A., Luxembourg	82116
Eosnix S.A., Luxembourg	82099	Mosto S.A., Luxembourg	82108
Escaline, S.à r.l., Luxembourg	82124	New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Luxembourg	82099
Ex Var SCS, Luxembourg	82123	New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Luxembourg	82102
Financière Wolf, S.à r.l., Strassen	82095	(La) Nice S.A., Luxembourg	82111
Financière Wolf, S.à r.l., Strassen	82095	Palamon Publishing Holdco, S.à r.l., Luxembourg	82091
Fininvest S.A., Luxembourg	82082	Palamon Publishing Holdco, S.à r.l., Luxembourg	82091
Foodalchemistry, S.à r.l., Luxembourg	82122	Patfield S.A., Luxembourg	82106
Foodalchemistry, S.à r.l., Luxembourg	82123	Patfield S.A., Luxembourg	82107
Foodline Holding S.A., Walferdange	82104	Patinvest S.A., Luxembourg	82127
Foodline Management Services S.A., Walferdange	82104	Pepi Investment S.A., Luxembourg	82127
Freight Line Logistics S.A., Luxembourg	82104	Plastwood International S.A., Luxembourg	82125
G.O. II - Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg	82119	Potok S.A., Luxembourg	82126
GCCHART S.A., Luxembourg	82098	Prisma Energy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82125
IBHF S.A., Luxembourg	82115	Proinvest S.A., Luxembourg	82126
ING International Currency Management Fund, Sicav, Luxembourg	82091	Real Estate Asset Management S.A., Luxembourg	82118
Isaias S.A., Luxembourg	82125	RSM Audit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82121
Italfrance Moda S.A., Luxembourg	82124	RSM Audit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82121

Sanguinetti Finance S.A., Luxembourg	82082	bourg	82093
Sitaro S.A., Luxembourg	82096	Treat Investment S.A., Luxembourg	82082
Star Parks Lorraine Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82090	VAM Advisory S.A., Luxembourg	82128
Star Parks Lorraine Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82090	Vanni S.A., Luxembourg	82128
Sun Zen, S.à r.l., Dudelange	82108	VCL S.A., Luxembourg	82112
Teamsystem Luxembourg Holdco, S.à r.l., Luxembourg	82093	VCL S.A., Luxembourg	82113
Teamsystem Luxembourg Holdco, S.à r.l., Luxembourg	82093	Vendor S.A., Walferdange	82104
		Web Services International S.A., Luxembourg ...	82108
		Whistletree Holding S.A., Luxembourg	82087
		Whymper S.A., Luxembourg	82125

TREAT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 96.768.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076843.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SANGUINETTI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.800.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076851.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FINOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.410.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(078072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signatures.

(068737.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

MININTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.136.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour MININTER

J. Fell

Administrateur

(068810.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

ANQUITH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2006

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs François Lanners, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Serge Krancenblum, diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

ANQUITH HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / C. Bitterlich

Administrateur / Administrateur

Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069427.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CEP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 6,608,000.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.746.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEP HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 29 November 2005, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, 145,320 (one hundred forty-five thousand three hundred and twenty) shares of class A with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and 119,000 (one hundred nineteen thousand) shares of class B with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of articles 13 and 15 of the Company's articles of association;
3. Acknowledgment of the resignation of Mr Alan Glass, reclassification of Mr Kenneth Smith as Class A Manager of the Company and appointment of Mr Duphil and Mr Raffa as Class B Manager of the Company;
4. Discharge of Mr Alan Glass.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to amend articles 13 and 15 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 13.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers mandatory divided into two categories of managers' respectively denominated «Class A Manager» and «Class B Manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers. At all times the manager or the majority of managers of the board of managers will not be Canadian residents.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one «Class A Manager» and one «Class B Manager».

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.»

«**Art. 15.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The Chairman and secretary shall not be a resident of Canada.

The board of managers shall meet when convened by any manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 28 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Unless specified otherwise in the convening notice, any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place at the registered office of the Company but shall never take place from Canada.

Any meeting of the board of managers shall require the presence of at least one Class A manager and one Class B manager, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Provided that the abovementioned quorum effectively meets in Luxembourg, the other managers being part of the board of managers, as the case may be, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or duly represented which shall always include at least one Class A manager and one Class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.»

Third resolution

It is resolved to approve the resignation with immediate effect of Mr Alan Glass, as manager of the Company.

It is then resolved to reclassify Mr Kenneth Smith as Class A manager of the Company.

It is further resolved to appoint, for an undetermined duration, Mr Eric Duphil and Mr Rocco Antonio Raffa as Class B manager of the Company.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Class A manager:

- Mr Kenneth Smith, born on August 30, 1950 in New York, 5 Lucinda Place Westford, Massachusetts 01886 USA.

Class B manager:

- Mr Eric Duphil, born on February 14, 1969 in Paris, residing at 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Rocco Antonio Raffa, born on March 24, 1957 in Zungoli, Italy, residing at 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Fourth resolution

It is resolved to give full discharge to Mr Alan Glass as manager of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de des associés de CEP HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société constituée selon le droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée par acte notarié du 29 novembre 2005, en voie d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 145.320 (cent quarante-cinq mille trois cent vingt) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et les 119.000 (cent dix-neuf mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification des articles 13 et 15 des statuts de la Société;
3. Reconnaissance de la démission de M. Alan Glass, reclassification de M. Kenneth Smith comme gérant de classe A de la Société et nomination de M. Duphil et M. Raffa comme gérants de Classe B de la Société;
4. Décharge de M. Alan Glass.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier les articles 13 et 15 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La Société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion obligatoirement divisé en deux catégories de gérants respectivement les «Gérant de Classe A» et les «Gérant de Classe B». Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gestion. A tout moment, ni le gérant ni la majorité du conseil de gestion ne pourront être des résidents canadiens.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gestion.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le conseil de gestion peut, de temps en temps, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gestion détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gestion.

Le conseil de gestion désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'étant pas nécessairement un gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gestion. Le président et le secrétaire ne seront pas résidents canadiens.

Le conseil de gestion se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gestion, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 28 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gestion.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gestion se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gestion tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gestion.

Les réunions du conseil de gestion en cas d'une pluralité de gérants, se dérouleront au siège social, sauf si précisé différemment dans la convocation mais jamais au Canada.

Les réunions du conseil de gestion requerront la présence d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B qu'ils soient présents en personne, par procuration ou par représentation, ce qui constituera un quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gestion en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Si le quorum susmentionné est effectivement atteint au Luxembourg, les autres gérants du conseil de gestion peuvent assister à une réunion du conseil de gestion par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gestion est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les présents Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés qui doit toujours inclure au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.»

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver la démission avec effet immédiat de M. Alan Glass comme gérant de la Société.

Il est ensuite décidé d'approuver le reclassement de M. Kenneth Smith comme Gérants de Classe A de la Société.

Il est décidé par ailleurs de nommer, pour une durée indéterminée, M. Eric Duphil et M. Rocco Antonio Raffa comme Gérants de Classe B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Classe A:

- M. Kenneth Smith, né le 30 août 1950 à New York domicilié au 5 Lucinda Place Westford, Massachusetts, 01886 USA.

Gérants de Classe B:

- M. Eric Duphil, né le 14 février 1969 à Paris, domicilié au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Rocco Antonio Raffa, né le 24 mars 1957 à Zungoli, Italie, domicilié au 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Quatrième résolution

Il est décidé de donner pleine décharge à M. Alan Glass comme gérant de la Société.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 2, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour photocopie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

J. Elvinger.

(071520.3/211/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

WHISTLETREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 117.643.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

ici représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, prénommée,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de WHISTLETREE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du président du conseil d'administration.

Art. 7. La surveillance de, la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente-un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

c) Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 27, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

E. Schlessler.

(070011.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MATHEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.471.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour MATHEN INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(068814.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

MATHEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.471.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03122, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour MATHEN INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(068812.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.884.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(068819.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.884.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03136, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(068820.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.800,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.830.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

(068815.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.800,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.830.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03129, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

(068818.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.811.

Résolutions circulaires prises à l'unanimité du Conseil d'Administration avec effet au 14 juin 2006

Considérant que l'assemblée générale des actionnaires du 18 janvier 2006 a approuvé la composition du Conseil d'Administration de ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND qui est la suivante:

Philippe Catry, Président;

Marc Van de Walle;

Jean Sonnevile;

Alexandre Deveen.

Considérant que l'assemblée générale des actionnaires du 18 janvier 2006 a renommé les auditeurs actuels, ERNST & YOUNG, sis à Parc d'Activité Sydrall 7, L-5365 Munsbach, pour une nouvelle période d'un an.

Considérant que M. Philippe Catry a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2006 et que le Conseil d'Administration a nommé par co-optation M. Philippe Gusbin en remplacement de M. Philippe Catry et a désigné M. Jean Sonnevile en qualité de Président du conseil, avec effet au 15 mars 2006.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Administration est composé actuellement comme suit:

M. Jean Sonnevile, Président;

M. Alexandre Deveen;

M. Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-1470 Luxembourg;

M. Marc Van de Walle.

Le Conseil d'Administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. de publier les données ci-dessus aux fins de mise à jour de l'extrait de la SICAV auprès du Registre de Commerce à Luxembourg;

2. de déposer une réquisition en vue de rayer Messieurs Jan Ubas, Riens Prins et Jan Beunderman en tant qu'administrateurs de ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND;

3. de déposer une réquisition en vue de rayer COOPERS & LYBRAND en tant que réviseur d'entreprises de ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND.

J. Sonnevile / A. Deveen / M. Van de Walle / Ph. Gusbin.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00451. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069516.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

82092

LUXTIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 117.633.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Adriano Da Silva Carvalho, administrateur de sociétés, demeurant à L-7260 Béréldange, 12, Elterstrachen.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUXTIM, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, la vente et l'achat de biens immobiliers, la location immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Adriano Da Silva Carvalho, susdit, cent parts sociales 100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol;

- Le nombre des gérants est fixé à un (1);

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Adriano Da Silva Carvalho, administrateur de sociétés, demeurant à L-7260 Béréldange, 12, Elterstrachen.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Da Silva Carvalho, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2006, vol. 470, fol. 59, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 juillet 2006.

R. Arrensdorff.

(069949.3/218/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.239.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

(068830.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.239.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

(068832.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

BRAVEZA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 81.755.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of BRAVEZA INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 81.755, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 26, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1023 of November 16, 2001.

The meeting begins at 10.30 a.m., Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares with a par value of one point twenty-five Euro (1.25 EUR) each, representing the total capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the date of the annual General Meeting to the last Friday in the month of June each year at 10.00 a.m. and subsequent amendment of Article 9.1, paragraph 1, of the Articles of Incorporation.

2. Renewal of the authorisation to the Board of Directors to issue additional shares within the limits of the authorised capital for a new period of five years.

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Friday in the month of June each year at 10.00 a.m.

As a consequence, Article 9.1, paragraph 1, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«9.1, paragraph 1. The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the last Friday in the month of June each year at 10.00 a.m.»

Second resolution

The General Meeting resolves to renew the authorisation given to the Board of Directors to issue new shares within the limits of the authorised capital for a new period of five years running from the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 10.45 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de BRAVEZA INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 81.755, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1023 du 16 novembre 2001.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'Assemblée Générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et modification subséquente de l'article 9.1, alinéa 1^{er}, des statuts.

2. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

En conséquence, l'article 9.1, alinéa 1^{er}, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«9.1, alinéa 1^{er}. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration à émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé, pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071317.2/230/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

BRAVEZA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 81.755.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 936, du 29 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(071318.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FINANCIERE WOLF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 108.580.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Emmanuel Wolf, courtier en assurance, demeurant au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, demeurant au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 juin 2006, ci-annexée, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FINANCIERE WOLF, ayant son siège social au 115, route d'Arlon, L-8311 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108.580, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1128 du 2 novembre 2005, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la Société de L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire du comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006, vol. 905, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071326.3/239/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FINANCIERE WOLF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 108.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071327.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

82096

SITARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 novembre 2005

1. Les mandats de Monsieur Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François Meisenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

SITARO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069419.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

COMPAGNIE DE REASSURANCE RT, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.568.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A. avec siège à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (R.C.S.-L N° B 57.459),

ici représentée par Monsieur Dietmar Stenzel, administrateur de la société, demeurant professionnellement à 2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que la société anonyme COMPAGNIE DE REASSURANCE RT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.568, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 261 du 19 septembre 1989.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de la valeur nominale.

Que la société EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A., prénommée, est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, la comparante représentée comme ci-avant déclare procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société avec effet au 1^{er} janvier 2006 date à laquelle l'activité sociale a cessé;

que tous les actifs et passifs seront repris par la comparante et que tout le passif connu a été payé et que des provisions pour dettes ont été faites, et qu'ainsi la liquidation de la Société est achevée.

Que la comparante prendra à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société COMPAGNIE DE REASSURANCE RT S.A. et qu'elle prendra personnellement toutes mesures en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute resteront déposés et conservés à l'adresse de l'ancien siège social pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

A la demande de la comparante le présent acte est suivi d'une traduction en allemand étant précisé qu'en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français de dernier prévaut.

Es folgt die deutsche Übersetzung alles Vorhergehenden:

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A. mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25A, boulevard Royal (R.C.S.-L N° B 57.459),

hier vertreten durch Herrn Dietmar Stenzel, Direktor der Gesellschaft, berufsansässig in L-2449 Luxemburg, 25A, boulevard Royal.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat nachfolgend zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft COMPAGNIE DE REASSURANCE RT S.A. mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25A, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 30.568, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg am 20. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association Nummer 261 vom 19. September 1989.

Dass das Gesellschaftskapital aktuell zwei Millionen vierhundertachtundsiebzig Tausend neuhundertfünfunddreissig Euro und fünfunddreissig Cent (2.478.935,35 EUR) beträgt, aufgeteilt in ein Tausend (1.000) vollends eingezahlte Anteile ohne Nennwert;

- Dass die Gesellschaft EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A. Eigentümerin sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals ist;

- Dass die alleinige Aktionärin, welche das gesamte Gesellschaftskapital hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zum 1. Januar 2006 beschliesst, zu welchem Datum die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, dass alle Passiva der aufgelösten Gesellschaft beglichen sind und Rückstellungen für Schulden gemacht wurden und dass die Gesellschaft somit als liquidiert zu betrachten ist;

Dass alle Aktiva und Passiva auf die Komparentin andurch übertragen werden, welche sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am vormaligen Gesellschaftssitz verwahrt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Vertreter der Komparentin, dem Notar mit Familien- und Vornamen, Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat dieser gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Stenzel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 6. Juli 2006.

P. Decker.

(070136.3/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 103.399.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement, le 14 juin 2006

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Dominique Bernier, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer Thijs van Ingen (avec adresse professionnel au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg) membre du Conseil de Surveillance de la Société, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Hille-Paul Schut (avec adresse professionnel au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg) membre du Conseil de Surveillance de la Société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

A. Botfield.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069553.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

82098

GCCHART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.253.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 5 juin 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Michael Moquette, Managing Partner, élisant domicile au 54bis, quai Gustave-Ador, CH-1207, Geneva, Switzerland.

Monsieur Manuel Hack, administrateur de sociétés, élisant domicile au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juin 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 5 juin 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069485.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ADAYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 86.888.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 juin 2006

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau Conseil d'Administration composé de:

- Madame Céline Stein, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - Monsieur Stéphane Liegeois, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - Monsieur Pierre Bernardy, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- en lieu et place de:

- Monsieur Loïc Le Meur, administrateur de sociétés, demeurant allée du Chevreuil 8, B-1410 Waterloo;
- Madame Géraldine Fleurence, administrateur de sociétés, demeurant allée du Chevreuil 8, B-1410 Waterloo;
- Monsieur Jean-Marc Fleurence, administrateur de sociétés, demeurant 1, place Bardou Job, F-66000 Perpignan.

Les nouveaux administrateurs ainsi nommés termineront les mandats accordés à leurs prédécesseurs à savoir lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer:

- Monsieur Loïc Le Meur, administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071668.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

82099

EOSNIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.855.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 5 juin 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Robert Bartolini, administrateur de sociétés, élisant domicile au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sa-nem.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Serge Krancenblum, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxem-bourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

FIN CONTROLE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juin 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 5 juin 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069489.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.725.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 74.725, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on March 20, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated April 27, 2000, number 311. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 24, 2006.

The meeting is opened at 9.45 a.m.

Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Hélène Subtil-Jastrzebski, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that, Mrs Edith Dagneaux, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail to all the shareholders on June 19, 2006.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 19,080 ordinary shares in circulation 14,181 ordinary shares are present or represented,

that out of 1 manager share in circulation, 1 manager's share is present or represented,

that out of the 3,612 participating shares in circulation (and not redeemed by the Company), 3,612 participating shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Formalisation of the issuance of Ordinary Shares, increase of capital.
2. Formalisation of the cancellation of the redeemed shares, reduction of capital accordingly and amendment of Article 5 (b) of the Articles of Incorporation accordingly as follows:

«(b) The issued capital is set at sixty-five thousand three hundred eighty-four Euro (EUR 65,384.-), represented by one fully paid Manager's share with a par value of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), by nineteen thousand eighty (19,080) fully paid Ordinary Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) and by three thousand six hundred twelve (3,612) fully paid Participating Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-).»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to formalize the issuance of Ordinary Shares as follows:

- The issued capital is set at seventy-four thousand two hundred twelve Euro (EUR 74,212.-), represented by one fully paid Manager's share with a par value of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), by twenty-two thousand six hundred sixty (22,660) fully paid Ordinary Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) and by four thousand four hundred forty-six (4,446) fully paid Participating Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-).

- According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Corporation is set at one hundred and sixty thousand Euro (EUR 160,000.-), divided into one Manager's share held by the Manager with a par value of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) sixty thousand (60,000) Ordinary Shares, each with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share and ten thousand (10,000) participating shares, each with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share. The Manager has been authorized to proceed with the increase in capital.

- In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through a resolution dated June 14, 2006 hereto attached to increase the issued capital of the Company by three thousand and eighty-four Euro (EUR 3,084.-) to raise it from the present amount of seventy-four thousand two hundred twelve Euro (EUR 74,212.-) to seventy-seven thousand two hundred ninety-six Euro (EUR 77,296.-) through the issuance of one thousand five hundred forty-two (1,542) new Ordinary Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones.

- The one thousand five hundred forty-two (1,542) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up in cash through a set off from distribution made to holders of shares on the same payment date so that the amount of three thousand and eighty-four Euro (EUR 3,084.-) has been put at the free disposal for the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of supporting documents.

- Such increase has been effected within the limits of the authorized capital.

Second resolution

The meeting resolves to formalize the cancellation of the redeemed shares (i.e 5,122 Ordinary Shares and 834 Participating Shares) and resolves to reduce the share capital accordingly to sixty-five thousand three hundred eighty-four Euro (EUR 65,384.-).

Accordingly, the meeting decides to amend the Article 5(b) of the Articles of Incorporation as follows:

«(b) The issued capital is set at sixty-five thousand three hundred eighty-four Euro (EUR 65,384.-), represented by one fully paid Manager's share with a par value of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), by nineteen thousand eighty (19,080) fully paid Ordinary Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) and by three thousand six hundred twelve (3,612) fully paid Participating Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-).»

Estimation of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,250.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., avec siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.725 et constituée suivant acte notarié de M^e Edmond Schroeder le 20 mars 2000, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 27 avril 2000, numéro 311. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 mars 2006.

L'Assemblée est ouverte à 9h45.

M. Yannick Deschamps, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'Assemblée.

Mme Hélène Subtil-Jastrzebski, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Mme Edith Dagneaux, Employée Privée, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le Président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 19 juin 2006.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 19.080 actions ordinaires en circulation, 14.181 actions ordinaires sont présentes ou représentées,

sur 1 action de Commandité en circulation, 1 action de Commandité est présente ou représentée,

sur les 3.612 actions de participation en circulation (et non rachetées par la Société), 3.612 actions de participation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour est le suivant:

Agenda:

1. Formalisation de l'émission d'actions Ordinaires, augmentation de capital.

2. Formalisation de l'annulation d'actions suite au rachat, réduction du capital en conséquence et amendement de l'Article 5 (b) des Statuts comme suit:

«(b) Le capital émis est fixé à soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 65.384,-), représenté par une action de Commandité entièrement libérée détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-), par dix-neuf mille quatre-vingts (19.080) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et par trois mille six cent douze (3.612) Actions de Participation entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).»

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de formaliser l'émission d'actions Ordinaires comme suit:

- Le capital émis est fixé à soixante-quatorze mille deux cent douze euros (EUR 74.212,-), représenté par une action de Commandité entièrement libérée détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-), par vingt-deux mille six cent soixante (22.660) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et par quatre mille quatre cent quarante-six (4.446) Actions de Participation entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) représenté par une action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-), par soixante mille (60.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et par dix mille (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital.

- Conformément à l'article 5 des statuts, le Gérant a décidé par résolution du 14 juin 2006 ci-annexée, d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de trois mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.084,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille deux cent douze euros (EUR 74.212,-) à soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros (EUR 77.296,-) par la création de mille cinq cent quarante-deux (1.542) actions nouvelles de catégorie «Actions Ordinaires» d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

- Les mille cinq cent quarante-deux (1.542) actions nouvelles de catégorie «Actions Ordinaires» ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire à travers la compensation issue de la distribution effectuée aux détenteurs d'actions au même jour de paiement de telle sorte que la somme de trois mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.084,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

- Cette augmentation a été effectuée dans les limites du capital autorisé.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de formaliser l'annulation des actions rachetées (i.e. 5.122 actions Ordinaires et 834 Actions de Participation) et de réduire le capital social en conséquence jusqu'à soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 65.384,-).

En conséquence, l'Assemblée décide d'amender l'Article 5 (b) des Statuts comme suit:

«(b) Le capital émis est fixé à soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 65.384,-), représenté par une action de Commandité entièrement libérée détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000,-), par dix-neuf mille quatre-vingts (19.080) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et par trois mille six cent douze (3.612) Actions de Participation entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.250,-.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, H. Subtil-Jastrzebski, E. Dagneaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 2006, vol. 437, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(071518.3/242/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 74.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(071519.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

CORTINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.950.

In the year two thousand six, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CORTINA HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Alphonse Lentz, before residing in Remich dated December 21st, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 68 of February 17th, 1994. The articles of incorporation were modified the last time by general assembly with private signatures dated December 21st, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 705 of May 8th, 2002.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Anne Bodson, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting to be decided in the forth coming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended in its German version, so that it will read from now as follows:

«**Art. 6. first paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of June at 9.00 o'clock and for the first time in 2007.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred Euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORTINA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 17 février 1994. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 705 du 8 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Bodson, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier le premier alinéa de l'article 6, des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, A. Bodson, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 juillet 2006, vol. 470, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071538.2/5770/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

CORTINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.950.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071539.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

VENDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 5.826.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070836.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FOODLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.484.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FOODLINE MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.607.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FREIGHT LINE LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 107.100.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MIRADOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.551.

In the year two thousand six, on twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MIRADOR S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name COMPETENCE HOLDING S.A., by a deed of notary Alphonse Lentz, before residing in Remich, dated October 31st, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 324 of May 3rd, 2001. The articles of incorporation were modified the last time by a deed of the same notary Alphonse Lentz dated September 29th, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267 of December 10th, 2004.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of date of the Annual General Meeting to be decided in the forthcoming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read in its German version, from now as follows:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 13.30 Uhr und zum ersten Mai im Jahre 2007.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Signed in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRADOR S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination COMPETENCE HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 3 mai 2001. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Alphonse Lentz en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1267 du 10 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 13.30 Uhr und zum ersten Mai im Jahre 2007.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, N. Kruchten, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2006, vol. 470, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071356.2/5770/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MIRADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.551.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071357.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PATFIELD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 83.811.

In the year two thousand six, on twenty-ninth of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PATFIELD S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name SWESSE HOLDING S.A., by a deed of notary Alphonse Lentz, before residing in Remich, dated September 24th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 218 of February 8th, 2002. The articles of incorporation were modified the last time by a deed of the undersigned notary dated December 8th, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 522 of March 11th, 2006.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of date of the Annual General Meeting to be decided in the forthcoming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read in its German version, from now as follows:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 15.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»
Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Signed in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATFIELD S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination SWESSE HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 218 du 8 février 2002. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 11 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
2. Divers.
3. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 15.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, N. Kruchten, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2006, vol. 470, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071371.2/5770/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PATFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 83.811.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071372.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

WEB SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 81.987.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MOSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.877.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour MOSTO S.A.

Signature

(070957.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MARGUERITE IMMOBILIERE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.915.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour MARGUERITE IMMOBILIERE HOLDING, S.à r.l.

Signature

(070959.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

SUN ZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 100, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 117.747.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Robert Hermes, fonctionnaire de l'Etat en retraite, né à Luxembourg, le 4 octobre 1940, demeurant à L-3515 Dudelange, 208, route de Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SUN ZEN, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un centre d'esthétique, soins du corps et massages relaxants avec achat et vente des articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Robert Hermes, fonctionnaire de l'État en retraite, né à Luxembourg, le 4 octobre 1940, demeurant à L-3515 Dudelange, 208, route de Luxembourg.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital spécial et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 100, route de Luxembourg;
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2);
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Robert Hermes, fonctionnaire de l'Etat en retraite, né à Luxembourg, le 4 octobre 1940, demeurant à L-3515 Dudelange, 208, route de Luxembourg, gérant administratif;

2.- Samira Moumar, esthéticienne diplômée, née à Marrakech (Maroc), le 10 mars 1973, demeurant à L-3850 Schifflange, 84, avenue de la Libération, gérante technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hermes, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006, vol. 905, fol. 12, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 juin 2006.

F. Molitor.

(072065.3/223/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 70.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 juin 2006 que:

- Messieurs Bruno Beernaerts, David De Marco et Eddy Dome ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.
- Messieurs Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Olivier Liegeois, employé privé de nationalité belge, né à Bastogne, le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Olivier Dorier, directeur de sociétés, de nationalité française, né à Saint Remy/Saone et Loire le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, ont été nommés administrateurs. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071499.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MANDELO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.072.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 juin 2006 au siège social de la société

1. L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat des administrateurs suivants:

- Monsieur David De Marco, directeur d'entreprises, demeurant à L-Stegen,
- Monsieur Alain Lam L.C.K., réviseur d'entreprises, demeurant à L-Mersch,
- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit UCL, demeurant à B-Fauvillers.

2. L'Assemblée nomme les administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1948 à Morts, Belgique, domicilié au 105, rue de Diekirch, L-7720 Walferdange,
- Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, né le 16 août 1965 à Waremmes, Belgique, domicilié au 63, Marvie, L-660 Bastogne,
- Madame Laetitia Hanssen, administrateur de société, né le 16 août 1965 à Rocourt, Belgique, domiciliée à la Ferme de Waltzing, rue du Centre, B-6700 Arlon.

Leurs mandats pour une période de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur l'exercice social de l'an 2010.

3. L'Assemblée nomme en tant que nouvel administrateur-délégué:

- Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, né le 16 août 1965 à Waremmes, Belgique, domicilié au 63, Marvie, B-6600 Bastogne,

en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit UBL, demeurant à B-Fauvillers.

Son mandat pour une période de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur l'exercice social de l'an 2010.

4. L'Assemblée approuve la résiliation du Commissaire aux Comptes, CERTIFICA LUXEMBOURG S.A.

5. L'Assemblée approuve la nomination du Commissaire aux Comptes:

- FACTS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 9 janvier 2004, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro B 98.790.

Son mandat pour une période de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur l'exercice social de l'an 2010.

6. L'Assemblée prend acte du transfert du siège social de la société, à compter de la présente assemblée du 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour MANDELO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071563.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

BLUPRINT CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 116.652.

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BLUPRINT CAPITAL PARTNERS S.A., R.C. Luxembourg B 116.652, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, en date du 23 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Maître Fabio Trevisan, avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

I. Modifications statutaires portant sur les articles 4, 6 et 13:

a) Remplacement du premier alinéa de l'article 4 par le texte suivant:

«Les actions sont nominatives.»

b) Modification de l'article 6, par ajout au premier paragraphe du texte suivant:

«Toute cession, vente, nantissement, transfert de propriété à quelque titre que ce soit du patrimoine social ou partie de celui-ci, nécessitera l'approbation préalable des actionnaires délibérant en Assemblée Générale avec une majorité qualifiée représentant au moins 85% du capital social.»

c) Modification de l'article 13, par ajout au premier paragraphe du texte suivant:

«Toute modification des présents statuts nécessitera le vote favorable des actionnaires représentant au moins 85% du capital social.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le premier alinéa de l'article 4 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Les actions sont nominatives.»

Deuxième résolution

Il est ajouté au premier alinéa de l'article 6 des statuts le texte suivant:

«Toute cession, vente, nantissement, transfert de propriété à quelque titre que ce soit du patrimoine social ou partie de celui-ci, nécessitera l'approbation préalable des actionnaires délibérant en Assemblée Générale avec une majorité qualifiée représentant au moins 85% du capital social.»

Troisième résolution

Il est ajouté au premier alinéa de l'article 13 des statuts le texte suivant:

«Toute modification des présents statuts nécessitera le vote favorable des actionnaires représentant au moins 85% du capital social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Trevisan, R. Thill, M. Prospert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 22, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071313.2/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

BLUPRINT CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 116.652.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 909 du 27 juin 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(071314.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

LA NICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.076.

Le bilan au 31 décembre 2005 en euros (situation consolidée), enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour LA NICE S.A.

Signature

(070962.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

82112

MANDU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.515.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Michel Leclercq, administrateur de sociétés, demeurant à Templeuve (Belgique), 14bis, rue d'Estafflers.

Lequel comparant, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société MANDU INVEST S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.515, a été constituée suivant acte notarié du 7 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 25 novembre 1997 (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 4 mars 2002.

2.- Que le capital social de la Société MANDU INVEST S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille quatre cent soixante-cinq euros soixante-trois cents (33.465,63 EUR) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

3.- Qu'il est devenu successivement propriétaire de la totalité des vingt-sept mille (27.000) actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Qu'il agit tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, et qu'il déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à la charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au siège social de la société, à savoir L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Leclercq, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2006, vol. 905, fol. 26, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(071323.3/239/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

VCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 105.318.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VCL, une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 105.318 (la «Société») et constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, n° 333, du 14 avril 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés dernièrement par acte du notaire instrumentant en date du 6 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1104, du 27 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Gabriel de La Bourdonnaye, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Riccardo Falconi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société par insertion d'un nouveau paragraphe troisième, ledit article 3 ayant la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'administration de fortunes, constituées de valeurs mobilières et immobilières, dans le sens le plus large, l'obtention, la location de biens immobiliers et la conclusion de contrats concernant ces biens, la détention de participations dans d'autres sociétés et entreprises, tout ceci dans le sens le plus large.

La Société peut prendre à charge des mandats d'administration dans des sociétés ou des associations. En général, la Société pourra, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, effectuer tous actes commerciaux, industriels ou financiers, qui se rattachent, directement ou indirectement, totalement ou en partie seulement, à son objet statutaire, ou qui pourraient faciliter la réalisation de cet objet.

La Société peut en outre accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie du groupe auquel elle appartient (y inclus tout actionnaire de la Société), notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne procédera à aucune activité bancaire.»

2. Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'administration de fortunes, constituées de valeurs mobilières et immobilières, dans le sens le plus large, l'obtention, la location de biens immobiliers et la conclusion de contrats concernant ces biens, la détention de participations dans d'autres sociétés et entreprises, tout ceci dans le sens le plus large.

La Société peut prendre à charge des mandats d'administration dans des sociétés ou des associations. En général, la Société pourra, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, effectuer tous actes commerciaux, industriels ou financiers, qui se rattachent, directement ou indirectement, totalement ou en partie seulement, à son objet statutaire, ou qui pourraient faciliter la réalisation de cet objet.

La Société peut en outre accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie du groupe auquel elle appartient (y inclus tout actionnaire de la Société), notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne procédera à aucune activité bancaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, G. de La Bourdonnaye, R. Falconi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006, vol. 905, fol. 32, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071328.3/239/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

VCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 105.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071329.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

82114

KABEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 94.915.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pierre Bauer, ingénieur, demeurant au 9, Impasse du Pra-d'Amont, CH-1782 Lossy,
ci-après dénommé: «le mandant»,

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée KABEVA, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Béatrice de Bourbon, L-1225 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.915, a été constituée suivant acte notarié en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 891 en date du 30 août 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée KABEVA, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que le mandant, dûment représenté, est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée KABEVA, S.à r.l., prédésignée.

IV.- Qu'en tant qu'associé unique le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société en sa qualité de liquidateur.

V.- Que le mandant, dûment représenté, déclare en outre que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute, connus ou encore inconnus.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de la société à responsabilité limitée RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006, vol. 905, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071330.3/239/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

CALYPSIS EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 106.355.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg à été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076808.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

82115

IBHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.289.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2006 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- ont été réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008;

Et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au Luxembourg, sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071666.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MOCATER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.056.

—
In the year two thousand six, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOCATER S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Alphonse Lentz, before residing in Remich dated October 4th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 197 of March 15th, 2001. The articles of incorporation have never been modified since that day.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Jessica Nerenhausen, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Anne Bodson, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Change of date of the annual general meeting to be decided in the forth coming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;
- 2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended in its German version, so that it will read from now as follows:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 14.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred Euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOCATER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 15 mars 2001. Les articles des statuts n'ont pas encore été depuis ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jessica Nerenhausen, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Bodson, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 14.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, J. Nerenhausen, A. Bodson, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2006, vol. 470, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071362.2/5770/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MOCATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.056.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071363.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

CARAVAGGIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 99.092.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité d'Administrateur de la société, et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Elisa Miroglio, dirigeante d'entreprise, demeurant à Alba (Italie), Administrateur;
- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoppers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CARAVAGGIO SICAV

M. Giubergia / E. Tubia

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071684.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BALFRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.332.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 1^{er} juin 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 octobre 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Michele Consigliere, dirigeant, demeurant à Genova (Italie), Via Aurelia 27, Administrateur;
- Monsieur Pietro Segalerba, expert comptable, demeurant à Genova (Italie), Via Antonio Crocco 3c/16, Administrateur;
- Madame Enrica Romani, assistante universitaire, demeurant à Genova (Italie), Via Aurelia 27, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mai 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Le conseil d'administration

M. Consigliere / E. Romani / P. Segalerba

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071713.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

CHECKMATE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 111.581.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Giovanni Mancuso, par Monsieur Sergio Vandì et par Monsieur Ciro Beffi, de leur fonction, respectivement, de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateurs de la société.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité d'Administrateurs de la société.

Les nouveaux Administrateurs ainsi nommés termineront le mandat de leurs prédécesseurs. Le mandat ainsi conféré aux nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CHECKMATE SICAV

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071705.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.371.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 juillet 2006 à 11 heures

Monsieur Patrick Echette a été nommé président de l'assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Nocquet.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Christophe Tressel.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

A. L'assemblée accepte le transfert du siège social de l'adresse 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante: 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

B. L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. ayant son siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg du poste d'administrateur, et nomme au même poste Monsieur Philippe Nocquet demeurant 173, avenue de la Division Leclerc, 95880 Enghien-les-Bains (France).

C. L'assemblée accepte la démission de la société LANGCRAFT INVESTMENT LTD., Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre) du poste d'administrateur, et nomme au même poste Monsieur Patrick Eschette demeurant 21, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg.

D. L'assemblée accepte la démission de la société FID'AUDIT UK., Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre) du poste de commissaire, et nomme au même poste la société ELIOLUX, ayant son siège social au 24, rue Leon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04742. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072333.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 111.662.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 21 novembre 2005 que la société CLAMAX INVESTMENT S.A. a cédé à la société RREEF GLOBAL OPPORTUNITIES FUND II, LLC, ayant son siège social à Corporation Trust Company 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ses 500 parts sociales (cinq cents parts sociales), qui représente 100% du capital de la société G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 22 décembre 2005 que la société RREEF GLOBAL OPPORTUNITIES FUND II LLC a cédé à la société RREEF G.O. II - MALTA LIMITED ayant son siège social au 259 St. Paul's Street, Valletta, VLT07, Malta, ses 500 parts sociales (cinq cents parts sociales), qui représente 100% du capital de la société G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.

Pour extrait

La société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071744.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LINWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.994.

In the year two thousand six, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LINWOOD HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Alphonse Lentz, before residing in Remich dated June 22nd, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 412 of October 21st, 1994. The articles of incorporation were modified the last time by general assembly with private signatures dated December 21st, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 705 of May 8th, 2002.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Anne Bodson, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting to be decided in the forth coming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended in its German version, so that it will read from now as follows:

«**Art. 6. first paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of June at 11.30 a.m. and for the first time in 2007.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred Euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINWOOD HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 22 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 21 octobre 1994. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 705 du 8 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Bodson, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier le premier alinéa de l'article 6, des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures et pour la première fois en 2007.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, A. Bodson, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 juillet 2006, vol. 470, fol. 41, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071535.2/5770/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

LINWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.994.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(071537.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

**RSM AUDIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RSM AUDIT).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 113.621.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1. FHG, société à responsabilité limitée, avec siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, ici valablement représentée par la signature conjointe de deux de ses gérants, à savoir: Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg et Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

2. AUDIT.LU, société à responsabilité limitée, avec siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Michelle Delfosse, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Junglinster, le 14 juin 2006.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RSM AUDIT, ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.621, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 774 du 18 avril 2006, prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en RSM AUDIT LUXEMBOURG, S.à r.l. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de RSM AUDIT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006, vol. 905, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071332.3/239/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

**RSM AUDIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RSM AUDIT).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 113.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071333.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

KERTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.126.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour KERTES S.A.

Signature

(070966.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FOODALCHEMY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 113.891.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Tabourin, gérant de sociétés, demeurant à L-2167 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée VINOTECA, S.à r.l., avec siège social à L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets (R.C.S.-L. N° B 75.101).

2.- Monsieur Will Kreutz, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant pour la société à responsabilité limitée KREUTZ & FRIENDS COMMUNICATION & DESIGN, avec siège social à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins (R.C.S.-L. N° B 77.775).

3.- Monsieur Patrice Robert, gérant de sociétés, né à Mont St. Martin (France), le 27 août 1957, demeurant à B-6792 Halanzy, 22, rue Jules Bary.

4.5.6.7.- Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale pour la société à responsabilité limitée de AUDIOVISION LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-2543 Luxembourg, 15, Dernier Sol (R.C.S.-L. N° B 62.861),

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2006:

- la société à responsabilité limitée TMC BUILDING CONTROL, S.à r.l., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faiencerie (R.C.S.-L. N° B 91.635),

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2006:

- la société anonyme holding, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS ACTIVES, S.A., avec siège social établie à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet (R.C.S.-L. N° B 27.552),

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2006, et

- la société KELWOOD INVESTMENTS LTD, avec siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2004, laquelle a été déposée au rang des minutes Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 août 2004.

Lesquelles procurations données sous seing privé resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant,

agissant en leurs qualité de seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FOODALCHEMY, avec siège social à L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 113.891.

Lesquels comparants, présents et représentés comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de quatre mille euros (4.000,- EUR) pour le ramener de son capital actuel de quatorze mille euros (14.000,- EUR) à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) moyennant remboursement des vingt (20) parts sociales appartenant à la société à responsabilité limitée KREUTZ & FRIENDS COMMUNICATION & DESIGN, prénommée, et des vingt (20) parts sociales appartenant à société KELWOOD INVESTMENTS LTD, prénommée.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de six mille euros (6.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de dix mille euros (10.000,- EUR) à un montant de seize mille euros (16.000,- EUR) par émission de soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges comme les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les Associés représentant l'intégralité du capital social actuel de la société décident d'accepter les souscriptions suivantes avec libération entière des parts sociales nouvellement créées de la manière suivante:

A. vingt (20) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associée TMC BUILDING CONTROL, S.à r.l. prénommée, ici représentée par son mandataire Lex Benoy, prénommé, en vertu de la procuration donnée le 29 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de deux mille euros (2.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites de la Société;

B. vingt (20) nouvelles parts sociales sont souscrites par Monsieur Peter Adams, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 27, rue Laangert, ici représenté par son mandataire Lex Benoy, prénommé, en vertu de la procuration donnée le 29 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de deux mille euros (2.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites de la Société;

C. vingt (20) nouvelles parts sociales sont souscrites par la société WALKER AND ERNSTEIN ASSOCIATES LTD, avec siège social à EX 16 6NY Devon, The Great House 1, St. Peter Street, ici représentée par son mandataire Yves Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, par un apport en espèces pour un montant total de deux mille euros (2.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites de la Société.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu un montant six mille euros (6.000,- EUR) au titre de la libération de la souscription des nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 5, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à seize mille euros (16.000,- EUR) divisé en cent soixante (160) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. Tabourin, W. Kreutz, P. Robert, L. Benoy, Y. Wagner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 29, case 7. – Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 juillet 2006.

P. Decker.

(071347.3/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FOODALCHEMY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 113.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(071348.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

EX VAR SCS, Société en commandite simple.

Share capital: EUR 160,000.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.919.

Transfer of shares

It results from a share sale and purchase agreement signed under private seal on 12 April 2006 that the company:

- GALOTTI S.p.A., a company existing under the laws of Italy, having its registered address at Via de' Carracci 13, I-40129 Bologna, has sold 79,840 shares that it was holding in the company EX VAR SCS to the company CO-INVESTMENT 2 SCS, a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, register number B 106.969.

As of then, the 79,840 shares of the company are entirely held by CO-INVESTMENT 2 SCS.

Suit la traduction en français de ce qui précède :

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 12 avril 2006 que la société:

- GALOTTI S.p.A., régie selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à via de' Carracci 13, I-40129 Bologna a cédé les 79.840 parts qu'elle détenait dans la société EX VAR SCS à la société CO-INVESTMENT 2 SCS, une société régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, numéro de registre B 106.969.

Depuis, les 79.840 parts de la société sont entièrement détenues par la société CO-INVESTMENT 2 SCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EX VAR SCS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071749.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

82124

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.407.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, le 3 juillet 2006, volume 154S, folio 24, case 8 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2006, acte n° 359, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société ITALFRANCE MODA S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

J. Delvaux

Notaire

(071389.3/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ESCALINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.002.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.789.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 7 juin 2006 que les actionnaires ont pris la décision suivante:

- Démission du Gérant B suivant Ion Florescu domicilié à 57, Gerard Road, SW13 9QH London, Royaume-Uni.
- Election de Monsieur David Elstein, avec adresse professionnelle au 64 Hotham Road, London SW 15 1QP, Royaume-Uni, en tant que Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCALINE, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076759.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ALMA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 75.878.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg
le 17 juillet 2006 au lieu de la date statutaire du 12 avril 2006*

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société, en remplacement de PricewaterhouseCoopers:

ERNST & YOUNG

7, parc d'Activités Syrdall

L-5365 Münsbach

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

Pour la Société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077056.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

82125

WHYMPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 106.286.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076810.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

PLASTWOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 94.253.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076813.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ISAIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 65.538.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

(071253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PRISMA ENERGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 20,000.-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 103.181.

Résolution de l'Associé unique

L'associé unique de la société a décidé, en date du 12 juillet 2006, de nommer DELOITTE S.A., siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077579.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

82126

PROINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.370.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076816.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

POTOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.367.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076827.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.603.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENTIA FINANCE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(078160.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.603.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENTIA FINANCE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(078165.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

82127

PEPI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.154.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076829.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LEMONT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.478.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076834.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BLACKFRIARS REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 100.066.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(078183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.360.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2006

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour PATINVEST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078243.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

82128

VAM ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 107.143.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(078188.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LUX DIVERSITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} mars 2006

* la démission de Monsieur Michel Vincens de Tapol de son mandat d'Administrateur est acceptée;

* est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, la société BARRYTON INTERNATIONAL S.A., Urb. Obarrio, Calle 56^o, Nr. 8, Panama, Rep. Panama. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Certifié sincère et conforme

LUX DIVERSITY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078241.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

VANNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 94.343.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076839.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.
